PAR MARIE-ANNE ALEPIN

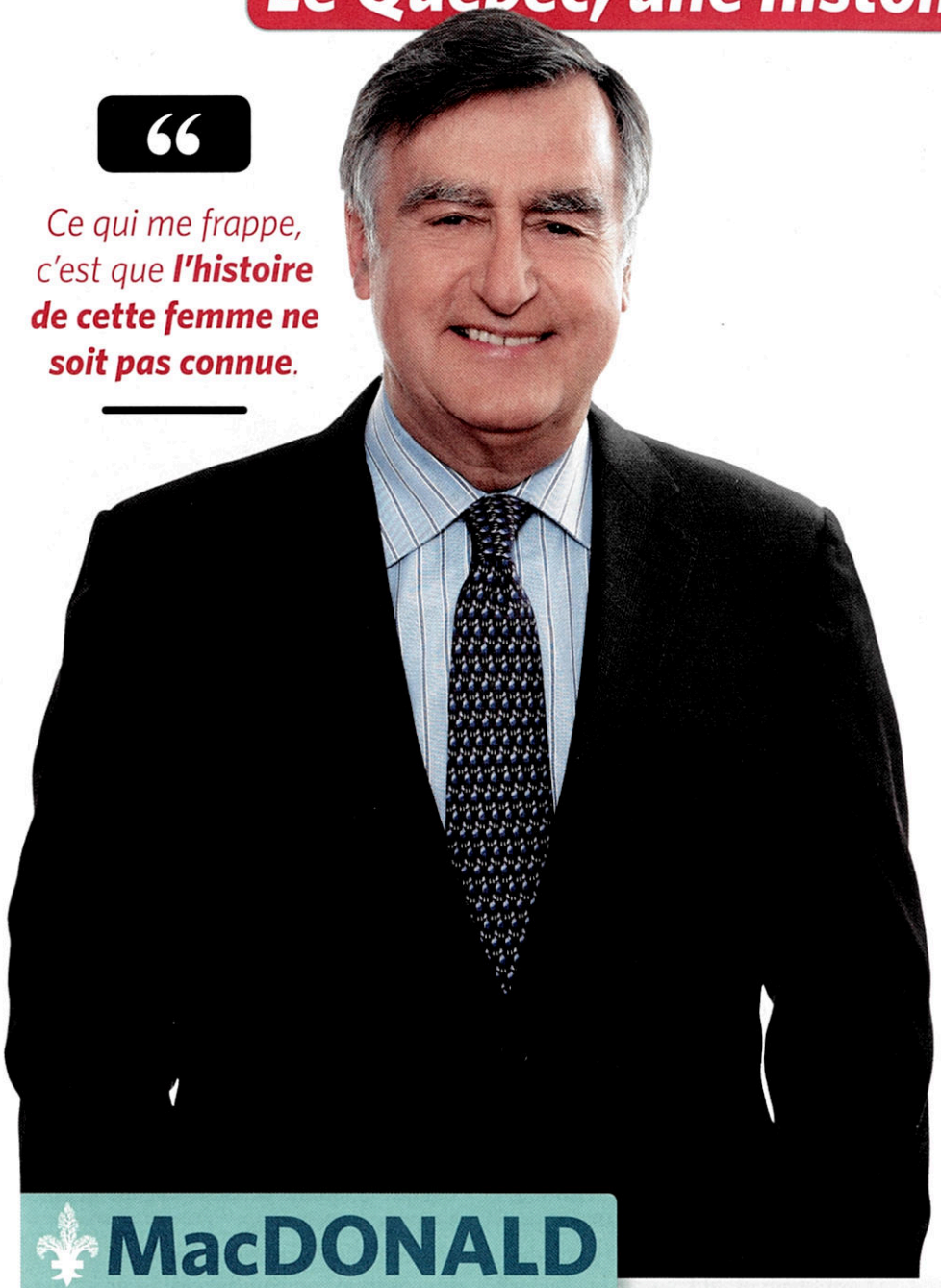

> *Ce qui me frappe, c'est que* ***l'histoire de cette femme ne soit pas connue.***

MacDONALD

ANNIE MacDONALD-LANGSTAFF

ELLE GAGNE SON COMBAT 30 ANS APRÈS SA MORT

Lorsque Annie Langstaff, née MacDonald, devient la première femme diplômée en droit, le Barreau refuse qu'elle passe l'examen qui lui permettrait d'exercer la profession d'avocate. Lucien Bouchard, qui travaille au cabinet juridique où M^me^ MacDonald-Langstaff a fait carrière, a reçu en son nom la médaille du Barreau de Montréal. En se battant toute sa vie pour le droit des femmes, elle leur a certainement préparé la voie.

Monsieur Bouchard, est-ce qu'Annie MacDonald-Langstaff est un personnage connu pour les gens qui ont étudié le droit?

Je ne crois pas, mais peut-être un peu plus, depuis que le Barreau *(de Montréal)* a décidé, en 2006, de lui conférer une admission posthume. Une cérémonie au palais de justice a eu lieu pour publiciser la décision du barreau et l'histoire de madame Macdonald-Langstaff. Ici, au cabinet, on s'en souvient bien parce qu'on y a été associés de façon très immédiate. C'est une saga, c'est l'histoire d'une affreuse injustice.

Pouvez-vous nous raconter son histoire?

Annie MacDonald est née en 1887, en Ontario. Elle était parfaitement bilingue. Elle a épousé un M. Langstaff, qui est sorti du décor assez rapidement, à la suite d'un divorce. C'était une femme manifestement très forte, parce qu'on la voit toujours au premier rang chronologique des réussites féminines. Par exemple, elle a été la première aviatrice québécoise. On rapporte même qu'elle a évolué aux commandes d'un avion lors d'un spectacle aérien, donné en l'honneur du roi George VI et de sa fille et reine actuelle,

PHOTO LUCIEN BOUCHARD: COLLECTION PERSONNELLE / ANNIE MACDONALD-LANGSTAFF: DOMAINE PUBLIC

Le bâtonnier du Québec, Me Stéphane Rivard, Me Lucien Bouchard, le bâtonnier de Montréal, Me Julie Latour, et le doyen de la Faculté de droit de l'Université McGill, Me Nicholas Kasirer, maintenant juge, lors de la remise de la Médaille du Barreau de Montréal.

PHOTO: ANTHONY RANCOURT

Élisabeth II, en visite au Canada, en 1939. Elle a aussi été la première femme sténographe officielle dans les cours criminelles et, surtout, la première femme admise en droit à McGill. Elle a même publié un ouvrage important, à savoir, le premier dictionnaire bilingue des termes juridiques de notre Droit.

Quel était son lien avec votre cabinet?

En 1906, elle est embauchée ici comme sténographe et administratrice. Samuel William Jacobs, un des associés fondateurs de notre cabinet, qui porte maintenant le nom de Davies Ward Phillips & Vineberg, a été pris d'admiration pour elle, frappé par son talent. Il lui a conseillé d'étudier le droit. Mais aucune femme n'avait été admise dans une faculté de droit. Mme MacDonald-Langstaff réussit, en 1911, à se faire admettre à celle de l'université McGill, où elle a reçu en 1914 son diplôme, avec très haute distinction. Ensuite, elle a voulu se présenter aux examens du Barreau avec l'appui de Me Jacobs. Le Barreau a refusé, invoquant des motifs présumément légaux, moraux, sociaux, etc., et faisant preuve d'une grande imagination pour protéger le «beau sexe» de l'ascension de cette femme à une profession réservée aux hommes. Me Jacobs, encore lui, *(rires)* a décidé de la représenter devant les tribunaux: d'abord, à la Cour supérieure, puis à la Cour du banc du roi, et ensuite, à la Cour d'appel. Les trois jugements ont prononcé le rejet du recours de Mme Langstaff. Seul le juge Joseph Lavergne, de la Cour d'appel, a rédigé une dissidence. L'un des jugements a même évoqué qu'accepter cette femme serait une dégradation pour le sexe masculin.

Un extrait de ces jugements dit qu'une des raisons du rejet de la demande est que la femme pourrait s'évanouir lors des audiences...

(Rires) Il faut lire ce dossier. C'est incroyable! Son combat était scandaleux, pour les gens de l'époque. Et, disait-on, si jamais on lui donnait l'autorisation demandée, il lui faudrait la permission de mari. Les mentalités ont évolué, bien sûr, mais certains énoncés de l'époque font sursauter. Par après, Annie MacDonald-Langstaff est revenue à notre cabinet comme assistante et secrétaire. Elle avait des connaissances étendues en droit et démontrait de brillantes qualités dans les dossiers où elle agissait comme parajuriste. Elle ne pouvait toutefois pas se présenter à la cour, ni signer d'avis légaux. Elle a travaillé au cabinet pendant 60 ans, où elle a laissé une réputation de femme

1887-1975 | ANNIE MacDONALD

Née à Alexandria, en Ontario, elle entre en 1911 à l'Université McGill, en droit. En 1914, elle devient la première femme diplômée en droit au Québec. Elle présente une demande d'admission au Barreau du Québec, qui lui est refusée. Une longue lutte pour le droit des femmes voulant devenir avocates s'amorce. Après plusieurs défaites, elle travaillera au cabinet de Samuel W. Jacobs, qui l'aidera durant son combat. Sa cause deviendra politique, et l'Assemblée législative recevra six fois ses demandes. Annie rédige pendant plusieurs années différents articles sur le droit de la famille, pour aider les femmes à se défendre sur le plan judiciaire. Elle écrit même un dictionnaire de droit. Elle travaillera au cabinet Jacobs, Couture and Fitch, maintenant Davies Ward Phillips & Vineberg, où travaille Me Lucien Bouchard. Le 14 juin 2006, elle reçoit la Médaille du Barreau pour ses mérites et sa détermination.

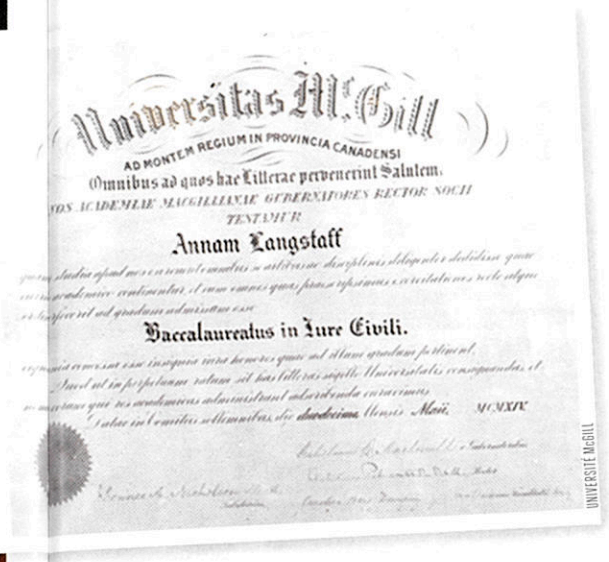
Universitas M'Gill
AD MONTEM REGIUM IN PROVINCIA CANADENSI
Omnibus ad quos hae Litterae pervenerint Salutem.
NOS ACADEMIAE MAGILLIANAE GUBERNATORES RECTOR SOCII
TENEMUR
Annam Langstaff
Baccalaureatus in Jure Civili.
UNIVERSITÉ MCGILL

Le diplôme de de l'université McGill de Annie MacDonald-Langstaff

forte, excellente dans la formation des stagiaires et futurs avocats.

Le combat s'est poursuivi...

Après ces déboires judiciaires, en 1915, un autre avocat du bureau, Me Léon Garneau, a présenté au Barreau de Montréal une résolution pour appuyer la candidature de madame MacDonald-Langstaff. Ses efforts furent repoussés par une très forte majorité d'opposants. Me Léon Garneau a donc préparé un bill privé qu'il a présenté au comité de législation de l'Assemblée nationale. Le comité, présidé par nul autre que M. Lomer Gouin, lui opposa une fin de non-recevoir. Le combat de madame MacDonald-Langstaff se termina alors, tous les recours ayant été épuisés. Pendant longtemps donc, on a considéré qu'une dame ne devait pas se salir les mains dans les combats juridiques.

Mais la loi a finalement changé...

Ce n'est qu'en 1941, que l'adoption d'une loi a permis aux femmes de devenir médecins et avocates. Cette loi stipulait que, pour pouvoir se présenter aux examens du Barreau, il fallait détenir un baccalauréat ès arts (émis au terme du cours classique). Comme Annie MacDonald-Langstaff n'avait pas suivi ce parcours, son cas se trouvait à déroger à une exigence essentielle de la loi, ce qui, encore une fois, lui ferma la porte de la profession juridique. Ce n'est qu'en 2006 que le Barreau du Québec a exhumé son dossier. Des avocats ont fait des représentations et, finalement, le Conseil général du Barreau, alors présidé par Me Julie Latour, a adopté une résolution aux fins de conférer à Mme MacDonald-Langstaff une admission posthume. Il s'est trouvé que le cabinet m'a désigné pour recevoir le certificat, en l'absence de survivants de la famille de Mme MacDonald-Langstaff. J'ai alors prononcé une allocution pour retracer son pénible itinéraire.

Son histoire a sûrement dû contribuer au combat pour le droit aux études...

Elle a effectivement perdu le combat, en ce qui la concerne, mais elle a ouvert la voie aux autres femmes. Depuis quelques années, les filles sont majoritaires dans les facultés de droit, et on observe lniveau de fréquentation féminine en médecine. On peut dire également que son admission posthume a contribué à faire connaître son histoire.

Pour terminer, y a-t-il autre chose que aimeriez ajouter à l'histoire d'Annie MacDonald-Langstaff?

Ce qui me frappe, c'est justement que cette histoire ne soit pas vraiment connue du public. En fait, il y a la trame d'un film dans la vie de madame MacDonald-Langstaff. Je ne doute pas qu'un cinéaste imaginatif pourrait la rendre encore plus piquante en l'enrichissant d'une histoire d'amour. Là-dessus, toutefois, il n'y a rien à glaner dans les archives du très correct cabinet Davies Ward Phillips & Vineberg.

Les MacDONALD *en bref*

Comme tous les noms de famille débutant par «Mac», Macdonald (et ses nombreuses variantes: MacDonald, McDonald, MacDonell, Macdonell...) signifie le fils de Donald.

Macdonald et ses nombreuses variantes signifie «le fils de» Donald.

Le premier ministre du Canada, John A. Macdonald, qui figure sur les billets de 10 $, n'est pas né au Québec et n'est pas l'ancêtre des 3200 MacDonald.

Les pionniers sont originaires d'Écosse, d'Irlande et d'Angleterre.

John MacDonald, originaire d,Écosse, débarque en Nouvelle-France en 1791. Il travaille à la traite de fourrures pour la Compagnie du Nord-Ouest et fondera plusieurs villes en Alberta.

Sir William Christopher Macdonald fonde la Macdonald Tobacco Company en 1858. Son dégoût du tabagisme le conduit au mécénat. Il donne plus de 13 millions $ à l'Université McGill et crée le Collège MacDonald.

Le pharmacien Jacques MacDonald a été président du CA du premier Festival d'été de Québec, qui a eu lieu en 1968.

LE QUÉBEC UNE HISTOIRE DE FAMILLE
fromages d'ici
Nos ancêtres ont fait notre pays! Qui sont-ils? Quelle était leur vie? Quels exploits ont-ils réalisés? Pour le savoir, ne manquez pas les capsules Le Québec, une histoire de famille.
DIFFUSÉES SUR TVA, ICI, ICN ET SUR LEQUEBECUNEHISTOIREDEFAMILLE.COM